



# Commission des plaintes du public contre la GRC

## Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant  
le 31 mars 2001

Canada

## **Présentation améliorée des rapports au Parlement**

### **Document pilote**

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

*Le Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

*Le Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/70-2001

ISBN 0-660-61681-5



## Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

---

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) K1A 0R5

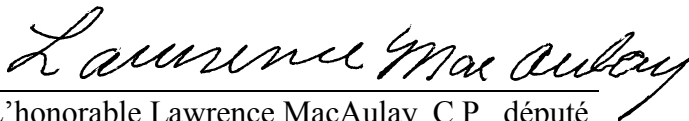
Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044



# Commission des plaintes du public contre la GRC

## Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant  
le 31 mars 2001

  
L'honorable Lawrence MacAulay, C.P., député  
Solliciteur général du Canada



# Table des matières

---

<b>Section I – Message de la Présidente</b> .....	<b>1</b>
<b>Section II – Vue d’ensemble de la Commission</b> .....	<b>3</b>
Vision.....	3
Mission .....	3
Mandat.....	3
Valeurs fondamentales.....	3
Organigramme .....	4
<b>Section III – Réalisations en matière de rendement</b> .....	<b>5</b>
1. L’élimination de l’arriéré de dossiers d’examen .....	5
2. L’amélioration des processus et des systèmes de gestion de l’information .....	6
3. L’amélioration de la prestation de services .....	6
4. L’amélioration des communications.....	7
<b>Section IV – Rendement financier</b> .....	<b>9</b>
Vue d’ensemble du rendement financier .....	9
Tableaux sommaires financiers .....	10
<b>Section V – Autres renseignements</b> .....	<b>13</b>
Site Web et contacts desquels obtenir des renseignements .....	13
Dispositions législatives administrées par la Commission des plaintes du public contre la GRC .....	13
Liste des rapports exigés par la loi et des rapports de la Commission .....	13





## Section I – Message de la Présidente

---

Le processus d'examen et de planification stratégique, dans laquelle la Commission s'est engagée en 1999-2000, nous a permis d'établir des priorités et d'identifier de nombreux défis que nous aurons à relever pour améliorer notre service au public. Ces défis viennent s'ajouter aux priorités de la Commission établies antérieurement.

Au cours du dernier exercice, nous avons réussi à atteindre notre objectif principal. L'arriéré de dossiers, qui s'était accumulé depuis le milieu des années 90, a été éliminé. Par ailleurs, grâce à notre programme de règlement des différends à l'amiable, qui fait maintenant partie intégrante des procédures de la Commission, bon nombre de plaintes sont traitées dans des délais considérablement raccourcis. Ces deux réussites ont conduit à une amélioration de la prestation de services par la Commission, aussi bien au niveau des plaintes reçues qu'au niveau des examens.

À la suite de notre démarche de planification stratégique, nous avons mis au point un Énoncé de la Commission qui comprend notre vision, « *L'excellence des services policiers : une question de redevabilité* ». Pour que cette vision devienne réalité, la Commission doit être perçue par le public comme étant juste et impartiale. Le statut de la Commission a souvent été déroutant pour plusieurs, particulièrement à l'égard de son indépendance par rapport à la GRC. Pour tenter de remédier à cette situation, le nom anglais de la Commission a été changé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001, à « *Commission for Public Complaints Against the RCMP* » (CPC).

L'année écoulée a été témoin non seulement de notre engagement à sensibiliser le public à des questions importantes concernant les services policiers, mais aussi de notre détermination d'offrir une procédure de traitement des plaintes aussi accessible que transparente. Dans cette optique, la Commission a rendu publics, pour la première

le rapport Nielsen

<http://www.cpc-cpp.gc.ca/fpub/Enquetes/fNielsen/fNielsen.htm>

le rapport relatif aux événements ayant eu lieu au Nouveau-Brunswick

<http://www.cpc-cpp.gc.ca/fpub/Enquetes/fStSauveur/fStSauveurFinal.htm>

fois depuis sa création, deux rapports d'enquêtes dans l'intérêt public : mon rapport concernant la détention de M. Kim Erik Nielsen et mon rapport sur les événements ayant eu lieu à Saint-Simon et Saint-Sauveur, au Nouveau-Brunswick. La diffusion de ces documents a eu des répercussions positives sur la GRC, et a été bien reçue par les collectivités internationales, nationales et locales.

L'élimination de l'arriéré de dossiers nous permet de maintenant concentrer les ressources de la Commission sur la mise en place de politiques et de procédures améliorées qui donneront corps à notre vision.



Shirley Heafey

Présidente, Commission des plaintes du public contre la GRC



## **Section II – Vue d'ensemble de la Commission**

---

La Commission est un organisme autonome qui ne fait pas partie de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Seuls les membres de la GRC relèvent de la compétence de la Commission; les membres d'autres forces policières ne peuvent faire l'objet d'une plainte à la Commission. La Commission a le pouvoir de faire des recommandations non contraignantes, mais ne peut ni imposer de mesures disciplinaires, ni adjuger de compensations monétaires aux plaignants.

L'Énoncé de la Commission explique clairement notre raison d'être, notre travail et les moyens qui nous permettent d'atteindre nos objectifs.

### **Vision**

L'excellence des services de police : une question de redevabilité.

### **Mission**

- Fournir une surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, afin d'assurer que la GRC est redevable au public.

### **Mandat**

- Recevoir les plaintes du public concernant la conduite de membres de la GRC
- Procéder à un examen lorsque les plaignants sont insatisfaits du règlement de leur plainte par la GRC
- Convoquer des audiences et tenir des enquêtes
- Énoncer des conclusions et formuler des recommandations

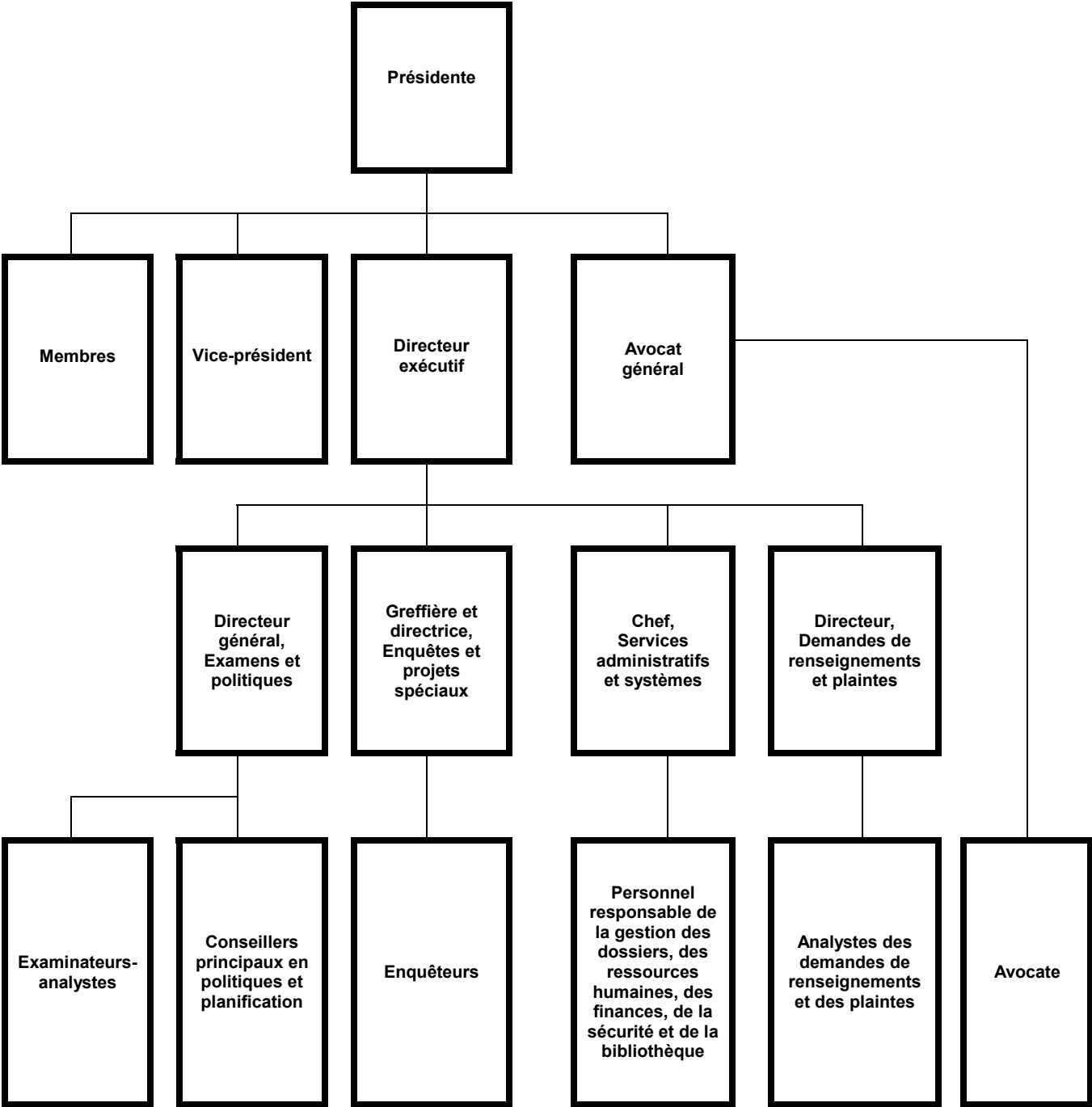
### **Valeurs fondamentales**

Les valeurs fondamentales suivantes guident notre travail et reflètent l'environnement de travail que nous recherchons :

- l'indépendance
- l'objectivité
- l'équitabilité
- la rapidité d'exécution
- la communication efficace
- l'excellence
- le respect
- l'intégrité
- le professionnalisme
- le travail d'équipe

Organigramme

Commission des plaintes du public contre la GRC



## Section III – Réalisations en matière de rendement

C'est la population canadienne qui est la plus concernée par le travail de la Commission, et elle a de grandes attentes à l'endroit de celle-ci. Les plaignants et les membres de la GRC ont exprimé leurs préoccupations par écrit et en personne concernant l'importance du traitement rapide des plaintes et des examens. En outre, la Commission se doit constamment de mieux faire connaître son rôle, ses responsabilités et ses réalisations.

Tel que signalé dans le Rapport de rendement du 31 mars 2000, la Commission a mis au point quatre résultats stratégiques qui guideront son travail au cours des cinq prochaines années. C'est le travail accompli en vue d'atteindre ces résultats qui servira à mesurer le rendement de la Commission, et l'efficacité de sa surveillance de la conduite des membres de la GRC et de l'étendue de leur redevabilité au public. D'ailleurs, la Commission a indiqué dans le Rapport de rendement qu'elle comptait, dans ses futurs rapports au Parlement, faire le point sur les progrès enregistrés en vue d'atteindre ces résultats.

### Résultats stratégiques 2000-2001

<b>Fournir :</b>	<b>Telle que démontrée par :</b>
Une surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, afin d'assurer que la GRC est redevable au public.  Ressources prévues 4 119 000 \$ Ressources réelles 5 434 080 \$	<ol style="list-style-type: none"><li>1. L'élimination de l'arriéré de dossiers.</li><li>2. L'amélioration des processus et des systèmes de gestion de l'information.</li><li>3. L'amélioration de la prestation de services.</li><li>4. L'amélioration des communications.</li></ol>

#### 1. L'élimination de l'arriéré de dossiers d'examen

L'arriéré des dossiers d'examen a été éliminé. D'un niveau élevé de 750 cas en 1998, l'arriéré des dossiers a été effectivement éliminé à compter du 31 mars 2001. Il s'agit de la réalisation la plus importante de la Commission au cours de cet exercice. Dès le début des années 90, l'arriéré de dossiers a commencé à croître pour toutes sortes de raisons, y compris l'inévitable période d'adaptation liée à la création d'un nouvel organisme, de longues et lourdes procédures, et un nombre toujours croissant de demandes d'examen. Au cours des trois dernières années, la Commission a terminé l'examen de plus de 1 000 dossiers, par rapport à près de 2 000 au cours des 10 années précédentes.

Grâce à l'élimination de l'arriéré de dossiers, les plaignants et la GRC peuvent maintenant s'attendre à voir leurs dossiers traités plus rapidement. La Commission continue de réévaluer et d'améliorer ses procédures au besoin. D'ailleurs, la Commission peut maintenant traiter les nouvelles demandes d'examen dans un délai moyen de 120 jours. Le processus est plus souple. La réaction orale et écrite que la Commission a

reçue indique que tout cela a fait renaître la confiance du public envers la Commission et sa capacité d'assurer une surveillance de la conduite des membres de la GRC, et de les rendre, ainsi que la Gendarmerie, redevables des actions commises dans l'exercice de leurs fonctions policières.

## **2. L'amélioration des processus et des systèmes de gestion de l'information**

Le processus ne vient que d'être entamé, mais il est clair que beaucoup de travail reste à venir. Comme première étape, la Commission a commencé le développement d'un système d'entrée des données, qui servira lors de la réception des plaintes. Ce système sera pleinement opérationnel d'ici le milieu de l'exercice 2002-2003.

Des informations accessibles et complètes sont nécessaires à une bonne prise de décisions. En bout de ligne, la Commission sera donc mieux équipée pour remplir sa mission. D'autre part, elle pourra fournir au public l'information qui lui permettra d'évaluer la performance de la Commission.

## **3. L'amélioration de la prestation de services**

L'Initiative d'amélioration des normes de service du Conseil du Trésor du Canada vise à améliorer le service offert à tous les Canadiens. La Commission est en faveur d'améliorations au service axé sur les clients et l'engagement de la direction axé sur les citoyens lequel est mentionné dans « Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes ». Tel qu'indiqué dans le Rapport de rendement du 31 mars 2000, la Commission continuera, durant les deux prochains exercices, à élaborer des normes pour améliorer la gestion et le traitement des plaintes, des enquêtes et des examens.

### *Refonte des procédures internes*

La Commission a déjà restructuré un certain nombre de procédures internes pour gérer plus efficacement les dossiers de plaintes et d'examen, dans l'espoir ultime de régler plus rapidement les cas des plaignants. Ces changements améliorés ont permis à la Commission d'éliminer l'arriéré et, d'autre part, a fourni une base pour les normes de service de 120 jours pour les dossiers courants.

### *Programme de règlements de différends à l'amiable*

Au cours des deux dernières années, le bureau de réception des plaintes de la Commission, à Surrey, en Colombie-Britannique, a instauré un programme de règlement des différends à l'amiable. Plus de 600 cas de plaintes ont été réglés en se servant de ce processus et sans que le processus d'enquête officiel ne soit entamé. Ce programme a connu un énorme succès. Grâce à lui, moins des plaintes reçues ont dû passer par la procédure de plainte officielle, telle que définie par la loi. Quels avantages en tirent les Canadiens? Et bien, tout dépendant du type de plainte, un plaignant peut s'attendre à une résolution rapide de son problème allant de deux jours à un mois. Le rapprochement du public et de la GRC encourage l'interaction personnelle et incite la communauté à trouver une réponse à la question en cause. Le règlement de différends à l'amiable sert à améliorer la conduite des membres de la GRC, et rend ceux-ci conscients de leur

obligation personnelle de rendre compte de leur conduite dans l'exercice de leurs fonctions.

#### *Analyse de la compétence*

Au cours du dernier exercice, la Commission a fait un effort concerté pour identifier le plus tôt possible les plaintes qui ne relevaient pas de sa compétence. Précédemment, les plaintes étaient reçues et traitées sans que la compétence de la Commission à leur sujet (telle que décrite dans la partie VII de la *Loi sur la GRC*) ne soit évaluée. Il arrivait fréquemment, à la suite d'une enquête de la GRC, que la Commission reçoive une demande d'examen liée à une plainte qui ne relevait manifestement pas de sa compétence. Le résultat? Un gaspillage des ressources de la Commission et de la GRC, et une frustration considérable pour le plaignant qui apprend qu'en bout de ligne, que sa plainte ne relevait pas de la compétence de la Commission.

On s'attend à ce que le nombre de plaintes qui se rendent à l'étape de l'examen et qui ne relèvent pas de la compétence de la Commission diminuera dans les années à venir. Par ailleurs, la Commission travaille de concert avec la GRC pour s'assurer que les plaintes reçues par la Gendarmerie sont traitées de la même façon.

#### *Audience relative au Sommet de l'APEC*

L'audience publique sur les incidents survenus au cour du Sommet de l'APEC, la plus longue et la plus controversée de l'histoire de la Commission, s'est close au cours de l'exercice passé. Le président du comité a terminé son rapport intérimaire le 31 août 2001.

## **4. L'amélioration des communications**

Un des principaux éléments du plan stratégique de la Commission, pour au moins les cinq prochaines années, sera l'amélioration des communications internes et externes. L'établissement, l'entretien et l'amélioration des moyens de communication ne sont jamais terminés, et nécessitent la coopération de tous les membres d'un organisme. Le personnel de la Commission a fait de grands progrès dans ce domaine et continuera ses efforts.

#### *L'élaboration d'un plan de communications*

La Commission a élaboré, approuvé et distribué un plan de communications comprenant un volet interne et un volet externe. L'amélioration des communications internes a été particulièrement primée lors du dernier exercice. La Commission est d'avis qu'un employé bien renseigné peut offrir un meilleur service au public.

Cependant, le travail est loin d'être terminé en ce qui à trait au plan de communications de la Commission et aux rôles propres de la Commission et de la GRC. Si la Commission veut être capable de bien gérer les exigences du public, et garder sa confiance, elle doit s'assurer que celui-ci est sensibilisé à la procédure de plainte du public. L'atteinte de cet objectif restera l'une des composantes principales du travail de la Commission.

### *Enquêtes dans l'intérêt public*

Puisque dans le passé, la Commission ne diffusait pas les résultats de ses enquêtes d'intérêt public, le travail qu'elle effectuait dans l'intérêt du public passait généralement inaperçu. La Présidente en exercice a toujours été insatisfaite du fait que le public n'était pas à même d'évaluer le travail de la Commission, ni la conduite de la GRC à l'origine de l'enquête. Par conséquent, la Présidente a diffusé publiquement le rapport Nielsen et le rapport relatif aux événements ayant eu lieu au Nouveau-Brunswick, rompant ainsi avec les traditions de la Commission et rendant son travail plus transparent et plus accessible. La diffusion future de rapports sera évaluée au cas par cas.

le rapport Nielsen

<http://www.cpc-cpp.gc.ca/epub/Investigation/eNielsen/eNielsen.htm>

le rapport relatif aux événements ayant eu lieu au Nouveau-Brunswick

<http://www.cpc-cpp.gc.ca/epub/Investigation/eStSauveur/eStSauveurFinal.htm>

Les Canadiens et les membres du Parlement seront tenus au courant des progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs identifiés ci-dessus.



## **Section IV – Rendement financier**

---

### **Vue d'ensemble du rendement financier**

En 2000-2001, la Commission a reçu la somme de 78 000 \$ octroyée au titre du crédit 15 du Conseil du Trésor pour payer les augmentations salariales accordées au terme d'une négociation collective. Elle a également reçu des montants reportés de 226 000 \$ et de 934 000 \$ dans le cadre d'un mandat spécial du Gouverneur général établi pour défrayer les dépenses liées à l'audience concernant le Sommet de l'APEC. Pour l'assister dans l'amélioration de son service au public, la Commission a aussi reçu une somme additionnelle de 88 000 \$ du Budget supplémentaire des dépenses, fonds qui sont liés à l'Intégrité des programmes (Cycle 2).

Les tableaux suivants ont rapport à la Commission des plaintes du public contre la GRC :

1. Sommaire des crédits approuvés
2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
3. Comparaison historique des dépenses totales prévues avec les dépenses réelles

## Tableaux sommaires financiers

### Tableau financier 1: Sommaire des crédits approuvés

<b>Besoins financiers par somme autorisée (en milliers de \$)</b>				
		<b>Sommes autorisées pour 2000-2001</b>		
<b>Crédit</b>		<b>2000-2001 Dépenses prévues</b>	<b>2000-2001 Total des autorisations</b>	<b>2000-2001 Chiffres réels</b>
<b>Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada</b>				
50	Dépenses de fonctionnement	3 758	5 084	4 844
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	361	405	405
<b>Total de la Commission</b>		<b>4 119</b>	<b>5 489</b>	<b>5 249</b>

Le total des autorisations comprend le Budget principal des dépenses, le mandat spécial du Gouverneur général et le Budget supplémentaire des dépenses de 1 248 000 \$. De plus, la Commission a reçu, octroyées au titre du crédit 15 du Conseil du Trésor, la somme de 78 000 \$ et, pour les régimes d'avantages sociaux des employés, la somme de 44 000 \$.

### Tableau financier 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

<b>Dépenses prévues par la Commission par rapport aux dépenses réelles (en milliers de \$)</b>			
	<b>2000-2001</b>		
<b>Réception et examen des plaintes du public</b>	<b>Dépenses prévues</b>	<b>Autorisations totales</b>	<b>Dépenses réelles</b>
Équivalents temps plein	34	-	<b>34</b>
Fonctionnement	4 119	5 489	<b>5 249</b>
Total net des dépenses	4 119	5 489	<b>5 249</b>
Services fournis par d'autres ministères	365	365	<b>365</b>
<b>Coût net du programme</b>	<b>4 484</b>	<b>5 854</b>	<b>5 614</b>

**Tableau financier 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues avec les dépenses réelles**

<b>Dépenses prévues par la Commission et dépenses réelles (en milliers de \$)</b>					
	<b>Dépenses réelles 1998-99</b>	<b>Dépenses réelles 1999-00</b>	<b>2000-2001</b>		
			<b>Dépenses prévues</b>	<b>Total des sommes autorisées</b>	<b>Dépenses réelles</b>
Commission des plaintes du public contre la GRC	5 312	7 716	4 119	5 489	5 249
<b>Total</b>	<b>5 312</b>	<b>7 716</b>	<b>4 119</b>	<b>5 489</b>	<b>5 249</b>

Le total des autorisations comprend le Budget principal des dépenses, le mandat spécial du Gouverneur général et le Budget supplémentaire des dépenses de 1 248 000 \$. De plus, la Commission a reçu, octroyées au titre du crédit 15 du Conseil du Trésor, la somme de 78 000 \$ et, pour les régimes d'avantages sociaux des employés, la somme de 44 000 \$.



## Section V – Autres renseignements

---

### Site Web et contacts desquels obtenir des renseignements

**Administration centrale :**

Case postale 3423  
Succursale D  
Ottawa (Ontario)  
K1P 6L4

Téléphone : (613) 952-8040  
Sans frais : 1-800-267-6637  
Télécopieur : (613) 952-8045

**Bureau de la région de l'Ouest :**

7337 137<sup>th</sup> Street  
Suite 102  
Surrey (Colombie-Britannique)  
V3W 1A4

Téléphone : (604) 501-4080  
Sans frais : 1-800-665-6878  
Télécopieur : (604) 501-4095

**Site Web :**

<http://www.cpc-cpp.gc.ca>

### Dispositions législatives administrées par la Commission des plaintes du public contre la GRC

La Commission des plaintes du public contre la GRC partage avec la GRC la responsabilité de faire respecter les dispositions de :

[la partie VII de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada \(L.R.C. c. R-10\)](#)

De plus, la Commission des plaintes du public contre la GRC rend compte au gouvernement sur :

[les parties VI et VII de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada \(L.R.C., c. R-10\)](#)

### Liste des rapports exigés par la loi et des rapports de la Commission

[Rapports annuels](#)

De 1988-1989 à 1999-2000

[Loi sur la Gendarmerie royale du Canada](#)

*Lois fédérales et provinciales régissant les organismes de surveillance de la police :*

*Comparaison des dispositions législatives*

Juin 1991

[Les poursuites policières et la sécurité du public](#)

Décembre 1999